

Nancy, le 24 mars 2020

CORONAVIRUS - COVID 19 DISTRIBUTION DE MASQUES EN GRAND EST

Le mouvement de solidarité qui a suivi l'appel aux dons de masques lancé par les préfetures, la Région Grand Est, le Conseil départemental du Bas-Rhin, et les chambres consulaires et la Chambre du Commerce et de l'Industrie, a permis de collecter plus de 1.1 million masques chirurgicaux en une semaine venant d'entreprises, d'administrations, d'associations ou de particuliers.

De nouveaux dons arrivent chaque jour localement et permettent de compléter les livraisons provenant du stock national. Des commandes, via l'importation, sont également en cours pour abonder le stock régional. Afin de couvrir les besoins en flux continu, l'ARS et la préfecture de région sont mobilisées depuis plusieurs jours pour identifier les entreprises locales susceptibles de réorienter leur production vers les masques. 14 sont déjà identifiées dans les Vosges, l'Aube, la Moselle et le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, dont 3 ont déjà démarré leur production, pour une capacité de l'ordre de 10 000 masques par jour. 11 sont en cours d'agrément et représentent une capacité de production totale de 150 à 200 000 masques par jour.

Le nombre important de masques à commander, réceptionner et distribuer nécessite une organisation qui se doit de fonctionner en continu et dans la durée.

C'est pourquoi, une cellule « masques » a été activée entre l'État (ARS et préfecture de région) et le Conseil régional Grand Est pour :

- centraliser la prospection des entreprises et faciliter les démarches de production,
- mutualiser la collecte et coordonner les commandes de masques,
- coordonner la chaîne logistique, de la livraison et l'acheminement.

La préfecture de région, avec les préfetures de département et ses partenaires, met tout en œuvre pour organiser le flux de manière à assurer un approvisionnement continu des utilisateurs finaux, dans les délais les plus courts et en veillant à ce que les équipements soient amenés au plus près des besoins selon les priorités définies :

Pour mieux ajuster cette offre croissante en masques à la demande journalière des professionnels de santé en proximité des patients, les Unions Régionales des Professions de santé ont créé un système d'information permettant aux professionnels de s'inscrire dans l'officine de leur choix pour y récupérer leur quota de masques.

La CPAM a informé les professionnels de la mise en place de cette organisation et des règles de répartition prévues par le Ministère concernant le nombre de masques

L'ARS alimente les grossistes répartiteurs en fonction du stock national, des dons et achats selon les besoins exprimés aux officines.

70 000 masques ont dès hier été livrés aux médecins, infirmier(e)s et pharmacies du Bas-Rhin pour expérimenter ce nouveau circuit qui pourra être étendu à l'ensemble des professionnels de santé.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la région Grand Est : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr